



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 140 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 11 avril 2019**

**Président**

**L'honorable Denis Paradis**



## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 11 avril 2019

• (1150)

[Français]

**Le vice-président (M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC)):** Nous allons débiter la réunion, sans plus tarder.

Conformément à l'article 108(3)f) du Règlement, nous poursuivons l'étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Avec honneur et enthousiasme, nous recevons aujourd'hui des représentants de l'organisme Le français pour l'avenir, ainsi que de l'organisme Canadian Parents for French.

J'aimerais tout de suite présenter les excuses du Comité pour le vote qui aura lieu bientôt. Par contre, nous aurons le temps d'écouter chacun des organismes, qui auront sept minutes pour faire une présentation. Ensuite, nous pourrions faire deux ou trois tours de questions et commentaires.

Vers 12 h 10, il y aura l'appel au vote et nous devons demander le consentement unanime pour décider de continuer la réunion un peu plus longtemps ou de revenir. Rendus là, nous discuterons de la suite des choses.

Je remercie nos quatre témoins de s'être déplacés; c'est très apprécié. Nous allons commencer par entendre les représentants du groupe Le français pour l'avenir.

La parole est à vous, monsieur Boudreau.

**M. Alec Boudreau (membre du conseil, Bureau national, Le français pour l'avenir):** Merci.

Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je vais commencer par faire un bref survol des activités de l'organisme Le français pour l'avenir. Ensuite, je vais céder la parole à Mme Frédette Fortin qui parlera un peu plus de nos recommandations.

Le français pour l'avenir est un organisme national qui œuvre auprès des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année pour faire la promotion de la dualité linguistique et des avantages du bilinguisme. Au moyen de ses six programmes, Le français pour l'avenir rapproche les jeunes des deux communautés de langues officielles et offre des occasions ludiques et significatives où ils peuvent s'exprimer et vivre en français à l'extérieur de l'environnement scolaire.

Pour mener à bien sa mission, Le français pour l'avenir s'appuie sur un plan stratégique ambitieux pour 2019-2023, qui s'intitule « Ma passion. En français. » Afin de contribuer à l'augmentation des taux de persévérance et de succès des étudiants qui apprennent le français comme deuxième langue officielle, Le français pour l'avenir propose des programmes à des moments clés dans la construction identitaire des jeunes, tout au long de leur parcours scolaire.

Chaque année, Le français pour l'avenir rejoint plus de 50 000 étudiants. Nous travaillons en partenariat avec plusieurs organismes des communautés francophones en situation minoritaire avec qui nous partageons la vision et la volonté de contribuer à la création d'un Canada où tous les jeunes accordent une valeur à la culture francophone.

La participation à nos programmes permet aux jeunes de vivre des expériences de vie intenses et de développer des réseaux de relations interpersonnelles solides qui soutiennent les jeunes aux moments charnières où ils font leur choix de transition dans leur parcours scolaire. Nos programmes consolident des attributs positifs du français dans la vie quotidienne des jeunes en s'adaptant à leurs centres d'intérêt selon leur niveau de maturité et leur âge.

L'organisme travaille aussi en partenariat avec 12 institutions postsecondaires qui, comme nous, croient que l'éducation en français en milieu minoritaire et l'éducation en français langue seconde sont des forces complémentaires sur le plan de l'affirmation de la dualité linguistique au Canada. Grâce à ces partenariats précieux, Le français pour l'avenir offre plus de 267 000 \$ en bourses d'études chaque année.

Nos programmes contribuent donc également à la conception d'un projet d'études postsecondaires complètement ou partiellement en français qui permet de consolider les compétences linguistiques acquises. Le français pour l'avenir participe ainsi à la construction d'une société canadienne où de plus en plus de jeunes professionnels sont confiants et valorisent leurs compétences langagières dans les deux langues officielles.

**Mme Gabrielle Frédette Fortin (directrice générale, Bureau national, Le français pour l'avenir):** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous sommes très heureux de comparaître devant vous aujourd'hui.

Avant de poursuivre la présentation, nous tenons à souligner le travail très rigoureux des organismes porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour sa part, Le français pour l'avenir souhaite mettre l'accent sur quatre recommandations qui se retrouvent au cœur de notre vision de la Loi sur les langues officielles et du Canada de demain.

Je veux d'abord préciser que toutes les recommandations dont nous vous faisons part aujourd'hui n'auront de sens que si le Parlement s'engage à faire une révision approfondie de la Loi et à définir l'entité centrale qui sera habilitée à la mettre en œuvre.

Notre première recommandation touche un sujet qui a été peu abordé jusqu'à maintenant. C'est pour nous la recommandation la plus importante. La Loi sur les langues officielles doit garantir un appui direct à tous les niveaux d'éducation, soit de la prématernelle au postsecondaire, afin d'accroître les possibilités d'apprentissage dans la deuxième langue officielle. L'éducation doit être reconnue comme un vecteur d'importance pour ce qui est de fortifier la dualité linguistique au pays. Dans la partie VII, le rôle du gouvernement fédéral en matière d'appui à l'enseignement dans la langue seconde devrait être précisé, de même que les mesures et les grands principes qui guideront la mise en oeuvre de ces engagements.

Toujours au sujet de la partie VII, Le français pour l'avenir recommande en deuxième lieu de mettre fin à l'imprécision de cette partie et d'imposer au gouvernement l'obligation d'adopter un plan de développement, notamment en matière d'employabilité et de développement économique. Je m'explique. Vivre des expériences significatives en français est un facteur absolument déterminant pour la réussite et le niveau d'engagement dans l'apprentissage d'une deuxième langue officielle. Le français pour l'avenir offre ce genre d'occasion dans le cadre de ses forums locaux qui sont organisés dans plus de 15 villes canadiennes. Les jeunes ont donc l'occasion de vivre en français pendant une journée et d'aller à la rencontre de leur communauté francophone locale.

Monsieur Samson, en 2017 à Vancouver, vous avez pu voir ce programme exceptionnel, qui rassemble plus de 4 000 étudiants francophones et francophiles chaque année. Les étudiants peuvent ainsi explorer les options qui s'offrent à eux et déterminer comment, à la fin de leur parcours scolaire, ils peuvent ou pourront s'impliquer concrètement dans leur communauté et conserver leurs acquis linguistiques. Les occasions de ce genre, qui permettent de vivre en français, sont trop peu nombreuses. Malheureusement, il en découle que de plus en plus de jeunes justifient leurs efforts pour apprendre l'autre langue officielle par des facteurs décentralisés. Par exemple, ils disent que le français est la troisième langue la plus parlée au monde, qu'ils l'apprennent pour pouvoir voyager en Europe ou qu'ils sont en immersion parce qu'ils veulent travailler sur la scène internationale plus tard. C'est très bien, mais les jeunes doivent pouvoir participer à la francophonie canadienne dans leur localité sur une base régulière et, surtout, avoir envie de le faire. Ils doivent pouvoir constater que les communautés sont vivantes, grandissantes, qu'elles se développent et créent des possibilités réelles pour tous les jeunes Canadiens et Canadiennes.

Je passe maintenant à notre troisième recommandation. Le français pour l'avenir s'emploie depuis plus de 20 ans à rapprocher les jeunes des deux communautés de langue officielle. Pour nous, il est clair que la Loi sur les langues officielles pourrait contribuer au rapprochement de façon déterminante. En plus de s'engager formellement à favoriser l'épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada, le gouvernement doit s'engager à soutenir et à reconnaître les Canadiens et les Canadiennes qui maîtrisent ou apprennent l'autre langue officielle, et ce, dans l'ensemble de la Loi. Nous appuyons l'ajout d'un droit de participation à la mise en oeuvre de la Loi afin d'assurer une vraie participation communautaire. En ce qui concerne le règlement prescrivant les modalités des consultations, je souligne la nécessité d'inclure au sein du comité consultatif au moins un membre du réseau de la dualité linguistique. Je fais référence ici à la partie VII.I de la proposition de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFCA, concernant un nouveau libellé de la Loi sur les langues officielles.

Enfin, l'exercice que nous faisons aujourd'hui sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles va redéfinir le régime linguistique canadien pour plusieurs années. Nous n'avons pas vu naître la Loi sur les langues officielles, mais nous la verrons grandir et évoluer. Le paysage technologique chamboule la manière dont nous vivons, consommons et interagissons avec les autres. Elle modifie aussi la manière dont nous exprimons nos idées et utilisons nos langues. Pour toutes ces raisons, nous croyons que les jeunes sont des partenaires de choix en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles. Nous devrions avoir une place privilégiée au sein des comités consultatifs. La jeunesse canadienne veut une Loi sur les langues officielles qui soit inclusive, forte, respectée et innovante.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Merci.

● (1155)

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux représentants de Canadian Parents for French.

**M. Derrek Bentley (membre du conseil, Bureau national, Canadian Parents for French):** Bonjour à tous.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui et à vous faire part de notre point de vue sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Je m'appelle Derrek Bentley, je suis originaire de Winnipeg, au Manitoba. Je suis le vice-président du conseil d'administration de Canadian Parents for French, ou CPF, au niveau national. Cet organisme regroupe, partout au pays, des milliers de bénévoles qui voient la valeur du français comme une partie intégrante du Canada, même si certains ne parlent même pas le français. CPF promeut la création de programmes et les occasions, pour les jeunes Canadiens, d'apprendre et d'utiliser le français, surtout dans le contexte de programmes de français langue seconde.

Pour ma part, je viens d'une famille qui parle uniquement l'anglais et j'ai fait l'expérience de l'immersion de la maternelle à la neuvième année. Par la suite, j'ai fait mon secondaire dans une école francophone en tant que non-ayant droit. Je ne suis pas encore parent, mais mon implication dans Canadian Parents for French remonte à mon plus jeune âge, étant donné que j'ai suivi ces programmes de français langue seconde. Je crois fortement que tous les Canadiens, peu importe leur langue maternelle, devraient pouvoir apprendre les deux langues officielles du Canada et avoir accès aux services dans la langue de leur choix.

[Traduction]

Soyons clairs: l'idée de moderniser la Loi sur les langues officielles est pour moi très excitante tout comme pour des millions d'autres membres de CPF et d'autres organisations aux quatre coins du Canada.

Le potentiel est énorme pour progresser et apporter des changements emballants, et peut-être pour passer de ce principe de protection et arriver

● (1200)

[Français]

jusqu'à l'idée de l'épanouissement, et non seulement de la protection, du français et de la francophonie partout au Canada. Je crois que cela est possible grâce à cette modernisation.

Pour Canadian Parents for French, la clé est que la loi modernisée doit offrir plus que seulement de la protection aux communautés en situation minoritaire. Il faut absolument continuer le travail avec ces communautés. Ce qu'elles font est excellent, mais il faut pousser l'idée plus loin et voir plus grand en se demandant comment repenser cette loi pour qu'elle touche absolument tous les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Dans le cas de CPF, cela passe par cinq éléments importants. Nous les avons par écrit et nous pourrions vous les faire parvenir plus tard pour qu'ils figurent au compte rendu. Je ne vais en aborder que deux aujourd'hui pour être bref.

Le premier est l'idée de donner à tous les Canadiens le droit d'apprendre les deux langues officielles à l'aide de programmes de français langue seconde. Dans un Canada ayant deux langues officielles, il semble tout simplement logique que tous les Canadiens aient accès à ces programmes d'éducation. Il ne devrait pas revenir aux jeunes et aux parents de s'adresser sans cesse à des écoles, à des commissions scolaires et à divers organismes gouvernementaux pour les convaincre de l'importance d'apprendre les deux langues officielles du Canada.

La possibilité d'apprendre ces langues dans une collectivité ne devrait pas dépendre uniquement de la volonté d'une commission scolaire, qui a souvent besoin de nombreux vibrants plaidoyers de parents pour assurer des programmes de qualité. De plus, la nécessité de faire la file toute la nuit ou de prendre part à une loterie pour obtenir une place dans un programme d'immersion ou autre ne devrait pas être une réalité dans un Canada ayant deux langues officielles. Tous ceux qui considèrent le Canada comme leur patrie devraient avoir accès à des programmes de français langue seconde de qualité sans se heurter à ces différents obstacles qui existent actuellement.

Tout comme les familles en situation minoritaire qui ont droit à une éducation dans une langue minoritaire pour leurs enfants, tous les Canadiens, qu'ils soient titulaires de droits ou non, devraient avoir le droit d'apprendre dans les deux langues.

Nous savons que l'emploi du mot « droit » comporte son lot de complexités, et nous ne laissons pas entendre que la modification de la Loi sur les langues officielles suffira à elle seule à soudainement faire de cela une réalité, mais nous pensons que sa modernisation peut entamer les démarches pour parvenir à cette vision d'un pays où c'est possible pour tous les Canadiens.

À titre d'exemple, il serait entre autres possible d'y parvenir en ajoutant un article sur l'éducation dans la Loi sur les langues officielles afin de garantir des transferts de ressources pour les programmes de français langue seconde dans les provinces et les territoires, des transferts manifestement assortis d'audits et de conséquences sévères si les fonds sont mal utilisés ou s'ils sont utilisés pour autre chose que ces programmes. Par exemple, l'achat de ballons de basketball avec l'argent des programmes de français n'aide pas nécessairement un élève à apprendre la langue.

[Français]

Deuxièmement, il est temps d'élargir la définition des communautés linguistiques minoritaires. Nous devons commencer à inclure les gens qui veulent avoir accès à des services en français et pas seulement ceux qui ont le droit de les recevoir parce que c'est leur langue maternelle. Si nous voulons un Canada où les Canadiens parlent les deux langues officielles, il faut aussi permettre à tous les Canadiens d'avoir accès aux services dans la langue de leur choix.

[Traduction]

Je crois que le Canada et CPF sont arrivés au point où ils doivent accepter le fait que ceux parmi nous qui font partie de la francophonie n'ont pas tous le français comme langue maternelle, et ils doivent prendre des mesures en conséquence. Il y a aussi beaucoup d'autres personnes concernées.

De plus, des milliers de personnes veulent participer activement, mais elles se heurtent à des obstacles, notamment le fait de ne pas être pris en considération ou de ne pas avoir accès à des services en français dans leurs collectivités même si c'est ce qu'elles souhaitent.

Les services fédéraux dans les deux langues officielles devraient être offerts à tous les Canadiens lorsque la demande le justifie.

[Français]

En conclusion, je veux aussi mentionner que nous appuyons absolument les points soulevés par Le français pour l'avenir, surtout l'idée que les organismes qui promeuvent le français langue seconde et l'éducation en français doivent être inclus et consultés en tout temps. Nous devons avoir l'occasion de parler pour nous-mêmes plutôt que d'être représentés par d'autres gens. Nous connaissons mieux notre réalité que d'autres parties.

[Traduction]

Selon le Commissariat aux langues officielles, 84 % des Canadiens conviennent que le bilinguisme est pour tout le monde au pays, et 96 % sont d'avis que les services fédéraux devraient être offerts en anglais et en français.

[Français]

Si c'est le cas, nous pouvons manifestement le faire grâce à la modernisation de la Loi.

Je passe maintenant la parole à M. Jandu.

**M. Shaunpal Jandu (consultant, Bureau national, Canadian Parents for French):** Bonjour, mesdames et messieurs, membres du Comité.

J'aimerais commencer par vous remercier de votre invitation.

Au nom de Canadian Parents for French, j'aimerais vous parler de la dualité linguistique au Canada.

[Traduction]

Que signifie « dualité linguistique »? Cela signifie que le Canada a deux langues officielles, qui ont la même importance. Cela signifie que le Canada est bâti sur un dialogue entre deux groupes linguistiques, les anglophones et les francophones, qui cherchent tous les deux à préserver leur propre langue tout en respectant l'autre.

[Français]

La dualité linguistique est au cœur de l'identité canadienne. Elle représente une valeur commune qui valorise la préservation de nos langues officielles. Bien qu'elle soit rassembleuse et unificatrice, nous en parlons trop peu. Il arrive rarement que le gouvernement en fasse la promotion.

Le concept est tellement négligé que, à l'heure actuelle, la seule et unique définition de la dualité linguistique canadienne se retrouve sur le site Web du Commissariat aux langues officielles.

• (1205)

[Traduction]

Je crois qu'il y a un lien entre la dualité linguistique et la diversité du Canada. Après tout, cette réalité ne revient-elle pas à reconnaître qu'il y a deux façons de dire quelque chose et à se rendre compte aussi qu'il peut y avoir de nombreuses façons de le dire?

Vu l'importance de la dualité linguistique au Canada, trois organisations ont uni leurs efforts pour aider à la promouvoir d'un bout à l'autre du pays.

[Français]

Canadian Parents for French, Le français pour l'avenir et la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures travaillent ensemble pour créer le réseau de la dualité linguistique.

[Traduction]

Nous nous efforçons de faire la lumière sur un concept canadien qui est accepté inconsciemment au pays et pourtant rarement mentionné ouvertement. Malgré les nombreux défis auxquels nous faisons face, notre pays est un des plus diversifiés et des plus tolérants au monde. Je crois sincèrement que la dualité linguistique peut être considérée comme la pierre angulaire de notre diversité et de notre inclusion.

[Français]

Pour cette raison, nous exigeons que le Comité, durant ses consultations et à toutes les étapes de mise en oeuvre de la loi, consulte le réseau et ses membres pour discuter davantage de la place et de l'importance de la dualité linguistique au pays.

[Traduction]

Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Merci beaucoup de vos observations.

[Français]

Sans plus tarder, nous allons procéder à la première ronde de questions.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à tous les témoins d'être ici, ce matin.

Nous nous excusons pour les votes. Nous serons obligés de quitter les lieux bientôt.

Tout d'abord, je voulais vous féliciter du travail que vous faites, particulièrement en sachant que la plupart d'entre vous le font bénévolement — parents ou étudiants.

À chacun des groupes, je pose la question fondamentale, la question qui tue: que voulez-vous voir dans la future loi ou qu'aimeriez-vous changer dans la version actuelle?

Madame Frédette Fortin, j'ai bien aimé votre expression. Vous avez dit que vous ne l'aviez pas vu naître, mais que vous alliez la vivre. Que voulez-vous absolument retrouver dans cette loi?

Chacun de votre côté, vous avez nommé plusieurs choses. Quelle est votre priorité absolue et fondamentale?

Vous comprenez qu'inévitablement il y a beaucoup d'options lors d'un changement de loi et que beaucoup de choses vont arriver. Toutefois, selon vous, autant pour votre groupe que pour la dualité linguistique canadienne dans son ensemble, quel est l'élément fondamental?

Madame Frédette Fortin, je vous cède la parole.

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Je vous remercie de votre question.

Notre première recommandation, qui est vraiment importante et peu abordée, est notre priorité. La Loi sur les langues officielles doit garantir un appui direct à tous les niveaux d'éducation, soit de la prématernelle au postsecondaire, afin d'accroître les possibilités de l'apprentissage de la deuxième langue officielle.

**M. Bernard Généreux:** D'accord. Je vous arrête ici.

Pour vous, que veut dire « garantir un appui direct »? Voudriez-vous que, selon la future loi fédérale, le gouvernement fédéral donne son appui au milieu de l'éducation, que vous savez d'ailleurs pertinemment être une responsabilité provinciale? Comment voulez-vous que cela se traduise?

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Nous ne parlons pas de légiférer en matière d'éducation. Effectivement, cela relève des provinces. Par contre, nous parlons de garantir un appui et c'est possible de le faire.

**M. Bernard Généreux:** Parlez-vous des programmes d'éducation?

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Oui, je parle des programmes de langue seconde.

Nous voudrions — je pense que CPF aussi — qu'il y ait un article qui porte directement sur l'éducation, dans la partie VII.

**M. Bernard Généreux:** D'accord.

Messieurs, je vous donne la parole.

**M. Derrek Bentley:** Je dirais pas mal la même chose.

Il s'agit de s'assurer d'avoir les ressources nécessaires et un appui direct pour des programmes de français langue seconde par l'entremise de la Loi, afin que les provinces et les territoires soient plus motivés et obligés d'offrir ces programmes. Présentement, une province qui le souhaite peut simplement abolir ce programme et offrir seulement de l'anglais.

Nous trouvons cela problématique, dans un Canada ayant deux langues officielles, que les programmes d'immersion ne soient pas protégés d'une manière quelconque par une loi.

**M. Bernard Généreux:** Ne voyez-vous pas une dichotomie entre ce que vous voudriez voir dans la Loi et la réalité? Par exemple, le gouvernement ne peut pas dire qu'il donne 100 \$ à une province ou à un territoire, mais que cette somme doit être dépensée dans un programme particulier. Le gouvernement fédéral ne peut pas imposer cela à l'intérieur de quelque loi que ce soit. On l'a vu et on l'a entendu, depuis des années.

Quand vous parlez de garantir les ressources, cela devient un problème constitutionnel, potentiellement. J'imagine que vous le réalisez. Si on demande ou on intègre dans une loi fédérale l'obligation que l'argent du fédéral prévu pour l'éducation soit dédié de façon absolue, on s'ingère dans une compétence provinciale. Faites-vous la distinction? En tout cas, c'est ma perception des choses. Peut-être que quelqu'un pourra me corriger.

Au départ, je suis d'accord avec vous. Il doit y avoir ne serait-ce qu'un élément dans la Loi qui, à tout le moins, oblige la reddition de comptes. Vous savez déjà que de l'argent va aux provinces pour s'assurer du...

• (1210)

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Pardonnez-moi de vous interrompre, mais les cloches sonnent pour nous appeler à un vote à la Chambre.

J'ai besoin de votre consentement unanime pour continuer la réunion pendant 15 minutes.

**Des députés:** D'accord.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Nous reprenons.

**M. Bernard Généreux:** Nous pouvons aller beaucoup plus loin dans la Loi pour nous assurer d'une réelle reddition de comptes afin de savoir où va l'argent. De l'argent du gouvernement fédéral qui est donné à un gouvernement provincial pour ses programmes en éducation, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Est-ce que cet argent va véritablement à l'éducation? Comme vous le disiez tantôt, le gouvernement provincial peut décider d'abolir un programme, mais il n'est pas tenu de justifier sa décision. Il doit y avoir un retour d'ascenseur, un échange de bons procédés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Derrek Bentley:** Vous soulevez un excellent point.

Cette reddition de comptes ne doit pas être exigée que pour les programmes de français langue première, ce que la Charte canadienne des droits et libertés oblige déjà à faire de toute façon. La reddition de comptes devrait exiger expressément que l'argent soit également utilisé pour des programmes de français langue seconde. Il faudrait donc préciser « français langue seconde » et pas simplement « français ».

**M. Bernard Généreux:** D'accord.

Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Frédette Fortin?

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Je voudrais effectivement ajouter que l'encadrement du rôle du gouvernement fédéral, particulièrement en matière d'éducation dans la langue seconde, peut aussi comprendre l'obligation de négocier et d'adopter une entente fédérale-provinciale.

**M. Bernard Généreux:** Merci.

Je m'arrête ici.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Merci, monsieur Généreux.

Nous allons maintenant passer à M. Samson, puis à M. Choquette. Tous les partis auront donc la chance de poser des questions, ce qui est très bien.

Je vous cède la parole, monsieur Samson.

**M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.):** Bonjour à tous.

Je vous remercie de votre présence et du travail extrêmement important que vous faites sur le terrain. Vous êtes vraiment au fait de toutes ces questions liées au bilinguisme et à la dualité linguistique. Je ne suis pas certain que nous ayons vraiment réussi au cours des 50 dernières années à promouvoir nos deux langues officielles. Ce que vous êtes en train de faire nous aidera à mieux comprendre la situation.

Ma première question s'adresse à l'organisme Canadian Parents for French et porte sur la pénurie d'enseignants. Êtes-vous au courant des investissements du gouvernement pour y remédier et avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

**M. Derrek Bentley:** Nous sommes un peu au courant, effectivement. La façon dont cet argent sera utilisé est encore à l'étude. Nous ne savons donc pas encore à quoi tout cela mènera, mais ces investissements sont très appréciés. Ils représentent un bon point de départ. Il faut cependant aller plus loin et continuer à investir.

En effet, le problème n'est pas prêt de disparaître puisque les programmes de français langue seconde sont en constante progression. Selon certaines études, il y aurait à l'heure actuelle près de 100 000 jeunes qui souhaitent s'inscrire à ces programmes, mais qui ne le peuvent pas par manque de places. Même si l'on pouvait subitement tous les accepter, le problème du manque d'enseignants bien formés et de programmes de qualité demeurerait. Ces investissements doivent donc se poursuivre.

**M. Darrell Samson:** Je vous invite à en discuter avec les universités. Ces dernières me disent qu'elles vont octroyer des bourses beaucoup plus généreuses dans le domaine des langues secondes, ce qui les aidera à attirer des candidats.

Vous devriez nous faire parvenir votre petite feuille sur laquelle vous avez indiqué les quatre ou cinq résultats que vous souhaitez. Je ne l'ai pas apportée, mais je l'ai lue au petit-déjeuner la semaine passée et j'ai trouvé que c'était très bon. Je me suis dit que vous saviez exactement ce que vous voulez et que cela répondrait à bon nombre de questions.

Je passe maintenant à vous, mes amis de l'organisme Le français pour l'avenir. Votre rôle est tellement important. Vous faites jusqu'à un certain point la même chose que Canadian Parents for French, et vos activités sont complémentaires. Je pense aussi à la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures. Vos trois organismes sont vraiment très intéressants.

Madame Frédette Fortin et monsieur Boudreau, vous avez fait référence à une chose qui m'intéresse beaucoup: l'éducation. Je suis du milieu de l'éducation et il y a un changement important que nous devrions apporter.

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés accorde partout au Canada — sauf au Québec — le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Par contre, ce droit ne vise que les niveaux primaire et secondaire, donc les jeunes de 5 à 18 ans. Le problème est là. Il serait crucial dans le cadre de la modernisation de la Loi que nous ajoutions la prématernelle et le niveau postsecondaire, comme vous l'avez suggéré. Pouvez-vous nous en dire davantage?

• (1215)

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Je vous remercie de la question.

Nous considérons effectivement le spectre au complet. Nous voulons que des possibilités égales soient offertes à tous les jeunes et à un public de plus en plus jeune et de plus en plus vieux d'apprendre une deuxième langue officielle.

On parle de concevoir un parcours postsecondaire en français, et il est extrêmement important de le faire. Nous offrons cette possibilité aux jeunes au moyen de bourses qui leur permettent de continuer, partiellement ou complètement, leurs études en français.

Vous avez parlé de la pénurie d'enseignants. Or l'idée est aussi de renforcer la fierté et la confiance des jeunes qui apprennent le français en tant que langue seconde, de façon à ce qu'ils envisagent sans crainte une carrière bilingue ou en français.

**M. Darrell Samson:** Vous avez parlé d'engagement. Vos réflexions et vos commentaires étaient très intéressants.

À mon avis, il y a trois parties dans le processus. Premièrement, la personne doit préciser son identité, que ce soit en tant qu'Acadien, francophone, anglophone ou autre. Deuxièmement, en plus de préciser son identité, la personne doit participer à ce qui se passe. C'est le début de l'engagement. Troisièmement, la personne se mobilise et en amène d'autres à soutenir la cause et à s'engager. C'est vraiment crucial.

Je remercie vos deux groupes de leur travail. Je vous encourage à le poursuivre.

Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Il vous reste une minute.

**M. Darrell Samson:** Je n'en dirai jamais assez sur Canadian Parents for French. En effet, votre organisme a vraiment pris à coeur la cause du bilinguisme, et ce, depuis le début. Je dirais même que les conseils scolaires francophones ont souvent fait valoir, pour souligner l'importance du français, que c'est vous qui en réclamez l'accroissement. À cet égard, vous avez vraiment été un outil pour le Canada. Je vous félicite du travail que vous avez accompli sur le terrain.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Merci, monsieur Samson. Je pense que vous auriez pu être sociologue.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

**M. François Choquette (Drummond, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous avons beaucoup entendu parler des communautés de langue officielle en situation minoritaire, les CLOSM, qui sont les piliers de notre bilinguisme canadien. Or la dualité linguistique canadienne est si importante qu'il faut éviter d'être seuls à se parler. Autrement, nous n'irons pas loin. Nous devons donc nous soutenir mutuellement. Comme M. Samson, je pense que vous avez créé une ouverture. Vous avez ouvert, voire enfoncé des portes, mais je ne sais pas comment nous pouvons sensibiliser les communautés majoritaires à l'autre langue officielle.

Vous en avez parlé dans le contexte de la modernisation de la Loi. On voit les difficultés qui existent, mais comment peut-on assurer que l'immersion en français et l'enseignement du français en tant que langue seconde sont offerts partout et accessibles? Vous suggérez que ce soit un droit.

Que pourrait-on faire pour que le gouvernement canadien fasse preuve de leadership en permettant à tous ceux qui le veulent d'apprendre l'autre langue officielle?

**M. Derrek Bentley:** Il y a maintenant au Canada une très grande communauté bilingue, qui n'est pas nécessairement reconnue. On parle beaucoup des communautés en situation minoritaire et de la majorité, mais, entre les deux, il y a cette communauté bilingue, qui est immense. Je pense que, à un moment donné, il faudra prendre une décision. Il faudra peut-être inclure dans la Loi quelque chose qui définit cette communauté et lui assure un appui, exactement comme vous venez de le dire. On veut offrir un appui aux communautés en situation minoritaire parce que plus de gens parlent cette langue et veulent y contribuer. Ces personnes peuvent faire valoir auprès de la majorité qu'elles ont déjà fait partie de cette majorité, qu'elles en font encore partie, en fait, mais que c'est maintenant intégré à une identité multiple.

Il s'agit donc de parler de bilinguisme et de définir en quoi consiste cette communauté. Il s'agit ensuite d'offrir un appui concret et de décrire aux Canadiens, s'ils le veulent, à quoi ils peuvent s'attendre.

• (1220)

**M. François Choquette:** C'est excellent, oui.

**M. Alec Boudreau:** Dans notre travail, on voit qu'il ne s'agit pas d'un problème de demande, mais d'un problème d'offre. Il y a assez de demandes pour que plus de Canadiens deviennent bilingues. On devrait se concentrer à améliorer l'accès à l'éducation en langue seconde. Comme l'a mentionné M. Bentley, des parents vont faire la file deux jours avant l'ouverture de l'école pour y inscrire leurs enfants.

Il y a des tirages pour choisir qui peut étudier en immersion. Certains représentants d'université ont déjà témoigné et ils ont dit avoir la capacité et être prêts à accommoder plus d'étudiants. Ils ont la capacité et la structure, mais ils n'ont pas l'argent. Ils n'ont pas les moyens d'ajouter plus d'étudiants dans leurs programmes.

Il faut accepter que les Canadiens et les Canadiennes veulent apprendre le français, qu'ils veulent avoir des échanges dans les communautés et qu'il y a déjà une valorisation du bilinguisme et de la dualité, mais que les gens n'ont pas accès à la formation.

Je le vois dans ma vie personnelle aussi. Je suis un peu comme M. Bentley: j'ai un pied dans chaque communauté. Mes amis et ma famille anglophones veulent apprendre le français, mais ils n'ont tout simplement pas de porte d'entrée.

Donc, ce qu'il faut faire, c'est ouvrir plus de portes.

**M. François Choquette:** Ma deuxième question est justement en lien avec ceux qui ont accès à l'immersion française, par exemple. Vous en avez glissé un mot tout à l'heure et c'est extrêmement important. Comment peut-on leur donner cette sécurité linguistique?

Autrement dit, les gens passent des années en immersion française. C'est quand même plus que le français langue seconde. Malgré tout, pour différentes raisons, ils se retrouvent finalement à vivre de l'insécurité linguistique et à ne pas oser parler le français, par exemple.

Que pouvons-nous faire — et je sais que vous le faites tous les jours —, concrètement, pour appuyer vos démarches afin d'améliorer cette sécurité linguistique?

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Je vais répondre. Par rapport à...

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Je suis désolé de vous interrompre. Il vous reste 45 secondes.

**Mme Gabrielle Frédette Fortin:** Précisons la partie VII de la Loi. Cela permettra d'offrir des expériences de vie significatives en français. Vivre en français, c'est ce qui est important. Le français ne s'apprend pas que dans la salle de classe, il s'apprend aussi dans la vie.

**M. Alec Boudreau:** Un symposium sur la sécurité linguistique aura lieu au début du mois prochain. Il sera mené par nos amis de la Fédération de la jeunesse canadienne-française, qui vont explorer plus en profondeur toute la question de l'insécurité linguistique. Cela se passera à Ottawa.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Oui. Ce sera les 29 et 30 mai, je crois.



Nous avons reçu l'invitation.

**M. Derrek Bentley:** Oui, c'est au début de mai.

**Le vice-président (M. Alupa Clarke):** Nous vous remercions énormément de vous être déplacés.

Finalement, vous avez eu presque une heure. L'autre heure était consacrée aux travaux internes. Nous avons quand même eu une bonne séance avec vous. Nous avons bien compris votre message.

Envoyez-nous toutes les informations supplémentaires que vous auriez, par exemple, au sujet de la carte verte dont parlait M. Samson. Elles seront déposées au Comité.

Sachez que nous sommes très contents de votre travail.

Je vous souhaite une très belle fin de semaine, qui va débiter demain.

Merci.

Chers collègues, nous partons pour aller voter et cela met fin à la réunion d'aujourd'hui.

Nous nous reverrons dans deux semaines.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>